



PROTOCOLE DE SECURITE DE L'USINE DE SOTTEVILLE LES ROUEN

Version 5 du 06/09/2019

Opérations de chargement et déchargement effectuées dans le cadre de l'arrêté du 26 avril 1996 en application des articles R4515-4 et suivants du code du travail

Site d'accueil :
MULTISOL INTERNATIONAL SERVICES
1 chemin de la mi-Voie
BP 124
76303 Sotteville lès Rouen
Numéro de téléphone : 02 35 66 16 52

Entreprise de transport :

Nature de la marchandise : Vrac : Emballé :

Pour Multisol International Services :

Nom :
Fonction :

Signature et cachet :

Pour le Transporteur :

Nom :
Fonction :

Signature et cachet :

Date :

Généralités

Ce protocole concerne les opérations de chargement et de déchargement dans le cadre des articles du code du travail cités en référence.

Ce protocole est communiqué pour validation aux transporteurs habituels de Multisol.

Le visa du transporteur assure que celui-ci a fait connaître à ses chauffeurs le contenu du document.

Les transporteurs occasionnels prendront connaissance du document à l'accueil.

Horaires de réception	<p>Du lundi au jeudi, sauf jours fériés :</p> <p>Produits emballés : de 8h à 16h30</p> <p>Produits en vrac : de 8h à 16h30</p> <p>Le vendredi</p> <p>Produits emballés : de 8h à 15h00</p> <p>Produits en vrac : de 8h à 15h00</p>
Accès et sortie du site	<p>Les chauffeurs doivent impérativement se présenter à l'accueil en possession des EPI requis sur le site (Casque, lunettes de sécurité, tenue manche longue, pantalon long, chaussures de sécurité et gilet jaune).</p> <p>Les chauffeurs devront être munis d'un ordre indiquant la nature, la quantité de la marchandise à charger ou à décharger.</p> <p>Une fois cet ordre remis au service logistique, le chauffeur s'enregistrera sur le registre des entrées MIS.</p> <p>La logistique, en échange de la CMR, fournira systématiquement aux chauffeurs un badge personnalisé, les consignes générales de sécurité et d'accessibilité reprenant notamment les EPI obligatoires et un plan du site.</p> <p>Sous ces conditions, les véhicules et le personnel dont la présence est nécessaire à l'exécution des opérations sont autorisés à pénétrer sur le site.</p> <p>Le port des EPI est obligatoire sur l'ensemble du site.</p> <p>Les chauffeurs respecteront l'itinéraire communiqué et indiqué par le plan fourni par l'accueil.</p> <p>La CMR sera restituée au chauffeur contre remise des documents d'accueil.</p> <p>Les langues parlées à l'accueil sont le français et l'anglais.</p>
Equipements des véhicules	<p>Les tracteurs et remorques doivent être conformes à la réglementation de transport (barres latérales de sécurité, sangles, cales pour assurer l'arrimage de la marchandise des camions bâchés).</p> <p>En cas de transport de marchandises dangereuses, l'équipement du camion doit être complet et conforme à l'ADR. Le chauffeur doit posséder le certificat valide de formation à l'ADR. Il est fortement recommandé aux transporteurs d'équiper leurs flottes de véhicules de signal sonore de recul et/ou de caméras de recul pour limiter les risques de collisions avec les piétons, chariots ou autres engins roulants.</p> <p>Pour les citernes et containers vrac :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Certificat de lavage de moins de 5 jours obligatoire. -Toutes les opérations nécessitant de monter sur le camion, se font impérativement avec les passerelles de protection. -Tous les camions vrac doivent être équipés de lisse-rambarde rétractable sur un dôme, ainsi que d'une échelle d'accès, en bon état de fonctionnement.
Obligations	<p>Respecter la limite de vitesse à 20 km/heure.</p> <p>Respecter les sens de circulation comme indiqué sur le plan fourni.</p> <p>Porter une attention particulière à la circulation des piétons, des engins de manutention, très nombreux sur le site, ainsi qu'aux autres véhicules.</p> <p>Respecter les hauteurs maximales indiquées sur le site avec une attention particulière au niveau du pont bascule.</p>

	<p>Pour les opérations de vrac : Les chauffeurs doivent être impérativement présents dans le camion ou aux abords de celui-ci, pendant toute la durée des opérations de chargement et déchargement.</p> <p>Avant chaque chargement / déchargement le chauffeur doit prendre connaissance de l'arrêt d'urgence du poste auprès de l'opérateur MIS et alerter le plus rapidement possible l'opérateur MIS le plus proche en cas d'incident.</p> <p>Pour les opérations de chargement/ déchargement des produits emballés : Les chauffeurs doivent obligatoirement assister à ces opérations dans la zone délimitée à cet effet.</p> <p>Les opérations de chargement et déchargement proprement dites, sont réalisées par le personnel de Multisol.</p> <p>Le calage du véhicule ou de la remorque / iso container est de la responsabilité du chauffeur.</p> <p>Le chauffeur doit arrimer la marchandise selon les règles de sécurité en vigueur.</p> <p>En cas de dégât matériel occasionné sur le site : Le chauffeur doit en informer la logistique lors de son retour à l'accueil.</p>
--	---

<p>Interdictions</p>	<p>Il est interdit de :</p> <p>Circuler à l'intérieur du site sans autorisation.</p> <p>Les chauffeurs n'ont pas l'autorisation de se positionner seuls aux postes de chargement/déchargement ainsi que sur le pont bascule et devront obligatoirement être pris en charge et suivre les instructions du personnel MIS.</p> <p>Manipuler tout matériel du site et en particulier les vannes et collecteurs.</p> <p>Stationner devant les postes d'incendie et les portes de secours, devant les transformateurs et en tout lieu où l'interdiction de stationner est matérialisée.</p> <p>Fumer sur tout le site sauf dans les zones spécifiques identifiées par affichage.</p> <p>Introduire dans le site des boissons alcoolisées.</p> <p>Exécuter toute opération susceptible de provoquer des étincelles, un feu ou une élévation anormale de la température sans permis de feu.</p> <p>Prendre des repas hors des zones autorisées.</p>
-----------------------------	---

	<p>L'accès de l'établissement est interdit à toute personne en état d'ébriété et peut être interdit à toute personne risquant de nuire à la sécurité et/ou au bon déroulement des activités.</p> <p>Les enfants et les animaux ne sont pas acceptés sur le site.</p> <p>Le non-respect des règles ci-dessus pourra entraîner l'exclusion des contrevenants du site.</p>
<p>Consignes d'urgence</p>	<p>ACCIDENT : Protéger soit même et la victime. Alerter immédiatement par l'intermédiaire d'un opérateur. Secourir, porter assistance (s'abstenir de bouger la victime sauf en cas de danger grave et imminent).</p> <p>INCENDIE : Stopper l'opération et donner l'alerte par l'intermédiaire d'un opérateur. En cas de déclenchement de l'alarme, stopper l'opération, laisser son véhicule sur place, moteur coupé avec les clés sur le tableau de bord. Se rendre, suivant les consignes du chef de file du secteur où il se trouve, au poste de rassemblement.</p> <p>DEBORDEMENT : Stopper l'opération, donner l'alerte à l'opérateur responsable et attendre les consignes.</p>
<p>Consignes environnementales</p>	<p>Règles de tri des déchets : Respecter et se conformer au tri des déchets du site. Ne pas jeter de déchets banaux (emballages, bouteilles, papier, etc...) dans les bennes à déchets souillés.</p> <p>Réduction des nuisances sonores : Le moteur du camion doit être arrêté pendant tout stationnement à l'intérieur du site.</p> <p>Réduction de risques de pollution sol/eau : Le véhicule doit emprunter les aires de circulation bitumées ou bétonnées. En aucun cas, il ne doit stationner sur des espaces non étanches (terre, pelouse).</p> <p>Lors des chargements ou déchargements vrac, le chauffeur doit au préalable s'assurer que son matériel n'occasionnera pas de fuite ou de débordement au cours des opérations.</p>